

Contexte

10 Octobre 2014

Fonction & compétences

Les tâches du Premier ministre sont multiples. Parmi ces tâches, il convient d'en souligner quatre:

- diriger le gouvernement
- présider le Conseil des ministres
- représenter le gouvernement dans les principales institutions gouvernementales et non gouvernementales
- représenter le gouvernement dans le monde

Le Premier ministre dirige le gouvernement

Le Premier ministre est, en premier lieu, le chef du gouvernement:

- il préside le Conseil des ministres et le cabinet ministériel restreint (le "kern")
- il se concerta avec ses ministres et secrétaires d'Etat, il examine avec eux les dossiers et recherche des solutions en cas de problèmes.

Le Premier ministre assiste donc à de nombreuses réunions, entretient de nombreux contacts personnels et étudie les dossiers. Des collaborateurs l'assistent dans son travail mais en sa qualité de chef du gouvernement et de coordinateur, il lui appartient de tenir les rênes et il s'investit personnellement dans chaque dossier.

Le Premier ministre représente le gouvernement auprès des institutions

Le Premier ministre est à la fois le visage et la voix du gouvernement à l'égard des principales institutions du pays. Ainsi, le Premier ministre est régulièrement reçu en audience par le Roi, le chef du pouvoir exécutif. Son rôle le plus visible est celui qu'il joue au Parlement, où les députés et sénateurs l'interrogent et l'interpellent sur la politique menée.

Le Premier ministre et ses ministres déposent également des projets de loi et exposent ceux-ci devant les commissions compétentes de la Chambre ou du Sénat. Tout cela suppose une bonne collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif et un Premier ministre capable de défendre ouvertement son gouvernement et sa politique devant le Parlement. Cette responsabilité implique aussi des réunions, des rencontres informelles et une solide connaissance des dossiers.

Le visage politique de la Belgique dans le monde

La Belgique a été un des membres fondateurs de l'Union européenne, de l'OTAN, du Conseil de l'Europe et des Nations-Unies. En tant que petit pays, situé au cœur de l'Europe, la Belgique a en fait un rayonnement important à l'étranger, qui est très important pour la vie et le bien-être des Belges. A l'instar de son ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre consacre une attention particulière aux contacts avec d'autres gouvernements et chefs de gouvernement, surtout dans le cadre de l'Union européenne et des Nations-Unies. Il participe notamment aux sommets semestriels des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et reçoit des chefs d'Etat et de gouvernement étrangers ainsi que des personnalités. Il se rend également à l'étranger pour y défendre les intérêts du pays.

Le Premier ministre de tous les Belges

Le Premier ministre est le Premier ministre de tous les Belges. Cela implique:

- qu'il doit pouvoir présenter la politique de son gouvernement à l'opinion publique
- qu'il reçoit des représentants d'organisations non gouvernementales
- que dans la mesure du possible, il fait le tour du pays pour prendre la parole devant divers publics

C'est la raison pour laquelle il mène une politique active en matière de médias. Tous les vendredis, le Premier ministre tient une conférence de presse à l'issue du Conseil des ministres. Il reçoit des journalistes pour des interviews et prend bon nombre d'initiatives, telles que prononcer des discours, visiter des institutions et des entreprises, recevoir des délégations, etc. Dans un régime politique démocratique, ce volet d'activités du Premier ministre est essentiel. Ces activités absorbent beaucoup de son temps. Le citoyen a toutefois droit à un contact direct avec le chef du gouvernement et à des informations claires sur la politique menée. Le Premier ministre reste ainsi à l'écoute des citoyens et sait donc ce qui préoccupe la population.

Le mandat du Premier ministre

Le Premier ministre est le chef du gouvernement fédéral. Il en dirige et coordonne l'action. Il préside le Conseil des ministres et exerce ainsi son autorité sur les ministres et éventuellement les secrétaires d'Etat. Sa démission entraîne généralement celle de son gouvernement. En règle générale, c'est le formateur du gouvernement qui devient Premier ministre.

Bien que la fonction soit essentielle dans le système politique belge, elle n'a pas de statut juridique particulier. A l'origine, il n'était même pas question de Premier ministre dans la Constitution belge.

Les gouvernements formés dès 1830 portaient bien le nom du ministre chargé de les constituer. Le formateur n'avait toutefois pas de préséance spécifique sur les autres membres du gouvernement. A partir de 1831, c'est le Roi lui-même qui présida souvent le Conseil des ministres. Progressivement, la fonction de celui qu'on appelait le "chef du cabinet" s'élargit : il proposait au Roi les titulaires des différents portefeuilles et dirigeait le Conseil des ministres en l'absence du Roi.

Ce n'est qu'en 1918 que le Premier ministre obtint un cabinet et que son titre fut mentionné sur les documents officiels (AR du 25 novembre 1918). Au fil du temps, le Roi présida de moins en moins souvent le Conseil des ministres et le rôle politique du Premier ministre gagna de l'importance, sans que sa prépondérance soit cependant établie. Il continua à cumuler cette charge avec un autre portefeuille.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Premier ministre s'affirme en tant que chef du gouvernement. Sa fonction devient également plus complexe. Comme il est généralement à la tête d'une coalition, il doit jouer

un rôle de conciliateur entre des ministres issus de différents partis.

Il faudra attendre la révision de 1970 pour que le titre de Premier ministre soit enfin reconnu dans la Constitution (art. 86bis, devenu l'art. 99). La révision constitutionnelle de 1993, enfin, lie expressément la fonction de Premier ministre à la formation ou à la démission des gouvernements (art. 96).

URL source: <https://archive.premier.be/fr/fonction-comp%C3%A9tences>